



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Tables d'exigences de données en assurance- dépôts

Version 1.0

Table des matières

Onglet	Page
Préambule	3
Méthode 1	6
Méthode 2	7
Déposant (100)	8
Piècelandentité (110)	9
Adresse (120)	10
Compte (130)	11
TypeDéposant (201)	12
TypePiècelandentité (211)	13
TypePiècelandentitéAutorité (212)	14
TypeAdresse (221)	15
Produit (231)	16
TypeRégimeEnregistré (232)	17
Devise (233)	18
CatégorieAssuranceAutorité (234)	19
ÉtatBlocageAutorité (235)	20
ÉtatCompte (236)	21
CompteFiducie (237)	22
CompteProvisoire (238)	23
TypeCompte (239)	24
GroupeProduitAutorité (240)	25
Opérations (400)	26
TypeOpération (401)	27
LiensDéposantCompte (500)	28
TypeLien (501)	29
GrandLivre (600)	30
BlocageSubséquent (700)	31
SoldesAprèsBlocages (800)	32
IntérêtsCourus (900)	33
SousSystème (999)	34
Nomenclature des fichiers à transmettre	35
Méthodes d'extraction acceptées	36

PRÉAMBULE

1. Introduction

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est responsable de l'administration de la Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, c. A-26 (« LAD ») en agissant à titre d'assureur-dépôts et en offrant un régime de protection des dépôts d'argent en cas d'insolvabilité réelle ou appréhendée d'une institution inscrite en vertu de la LAD (« institution inscrite »).

Pour exécuter son obligation de garantie des dépôts dans un délai raisonnable et effectuer le calcul des montants de dépôts garantis, l'Autorité doit d'abord obtenir les données sur le passif-dépôts des institutions inscrites afin de les importer dans son système de remboursement de dépôts et ensuite procéder au calcul et au remboursement des dépôts garantis.

Afin d'accélérer le traitement visant à déterminer le montant de dépôts à rembourser, l'Autorité a établi les tables d'exigences de données en assurance-dépôts (les « tables ») de manière à uniformiser les données reçues et à faciliter le processus de remboursement.

À noter que le calcul et le remboursement des dépôts garantis seront basés sur l'ensemble des comptes d'un même déposant ainsi que sur les différentes dispositions de la garantie prévues à la LAD et à son règlement d'application.

2. Définitions

Les termes suivants sont définis comme suit :

- « cycle de règlement » : toute période de 24 heures suivant l'heure de tombée et toute période de 24 heures successive;
- « date butoir » : la date du premier jour où survient l'un des cas énumérés à l'article 34.1 de la LAD;
- « données standardisées » : toute information relative à un dépôt d'argent présentée par une institution inscrite conformément aux tables du présent document;
- « heure de fin des opérations » : heure à laquelle les opérations du jour ont toutes été inscrites dans les registres des dépôts de l'institution inscrite;
- « heure de tombée » : l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - a) dans le cas où la date butoir est un jour ouvrable : heure à laquelle toutes les opérations effectuées au cours de ce jour sont inscrites dans les registres des dépôts de l'institution inscrite;
 - b) dans le cas où la date butoir n'est pas un jour ouvrable : heure à laquelle toutes les opérations, effectuées au cours de ce jour ou du jour ouvrable précédant la date butoir, sont inscrites dans les registres des dépôts de l'institution inscrite.

3. Fonctionnement du cycle de règlement

Date butoir et blocage

Les institutions inscrites doivent pouvoir bloquer un dépôt d'argent, en tout ou en partie, et ce, à tout moment. Ce blocage permet de figer les opérations et ainsi obtenir le portrait exact du passif-dépôts de l'institution à un moment précis dans le temps.

Pour procéder à son obligation de remboursement des dépôts, l'Autorité entend utiliser deux méthodes différentes, en fonction du type d'institution inscrite :

- Méthode 1 - Blocage initial et cycles de règlement pour :
 - a) les coopératives de services financiers, membres d'un groupe, selon la Loi sur les coopératives de services financiers RLRQ, c. C-67.3;
 - b) les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, selon la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.01.
- Méthode 2 - Blocage complet pour :
 - a) les coopératives de services financiers, non membres d'un groupe, selon la Loi sur les coopératives de services financiers RLRQ, c. C-67.3;
 - b) les assureurs, selon la Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32.

Méthode 1 - Blocage initial et cycles de règlement

L'institution inscrite effectue un blocage initial à la date butoir et applique la demande de « retenue initiale » de l'Autorité (déblocage partiel). Le blocage initial est maintenu jusqu'à ce que la retenue initiale soit exécutée par l'institution.

La retenue initiale indique à l'institution les montants qui doivent être accessibles aux déposants. Il peut s'agir d'un blocage intégral du solde du compte à l'heure de tombée (retenue intégrale) ou d'un blocage partiel représentant une partie du solde (retenue partielle). La retenue initiale doit être calculée selon le solde du compte à l'heure de tombée.

Le cycle de règlement consiste à des blocages partiels subséquents qui sont appliqués quotidiennement par l'institution à la demande de l'Autorité. Donc, ce processus implique un échange journalier de fichiers (table 700 et table 800) entre l'institution et l'Autorité.

L'Autorité achemine une demande de retenue au moins six heures avant l'heure de fin des opérations des systèmes de l'institution.

L'institution doit être en mesure d'appliquer la demande de retenue avant l'heure de fin des opérations de ses systèmes.

Ces échanges perdurent jusqu'à ce que l'Autorité soit en mesure de procéder au remboursement des dépôts. En cours de processus, les cycles de règlement permettent de libérer rapidement des sommes d'argent aux déposants de l'institution.

Heure de fin des opérations et cycle de règlement

Sur demande, l'Autorité doit connaître l'heure de fin des opérations des systèmes de l'institution. Cette heure permet à l'Autorité de synchroniser ses demandes avec les systèmes de l'institution en défaut, lors d'un cycle de règlement.

La même heure de fin des opérations s'applique à tous les cycles de règlement. Le nombre de cycles de règlement dépend de la complexité du remboursement à effectuer.

Méthode 2 - Blocage complet

Un blocage complet consiste en une retenue intégrale appliquée sur tous les comptes de l'institution en défaut. L'Autorité fige ainsi les opérations de l'institution à la date butoir. Les déposants n'auront accès à leur argent qu'au moment du remboursement des dépôts garantis par l'Autorité. Comme le blocage est complet, le cycle de règlement ne sera pas appliqué et l'échange de fichiers de retenues avec l'Autorité (table 700 et table 800) ne sera pas nécessaire.

Transfert de fichiers

Une fois le blocage appliqué par l'institution, celle-ci doit débiter le processus d'extraction des données exigées dans les tables. Elle doit faire parvenir les fichiers exigés à l'Autorité au plus tard six heures après l'heure de tombée ou à 16h le deuxième jour suivant la date butoir. Des consignes concernant la nomenclature des fichiers transmis et les méthodes d'extraction permises sont incluses à la fin des tables du présent document.

Production du paiement

Les données transmises par l'institution sont importées dans le système de l'Autorité et utilisées pour effectuer le calcul des dépôts à rembourser. Une fois l'assurance que les données reçues sont complètes et que toutes les informations nécessaires au calcul du montant assurable sont obtenues, l'Autorité procède au calcul du remboursement de dépôts garantis.

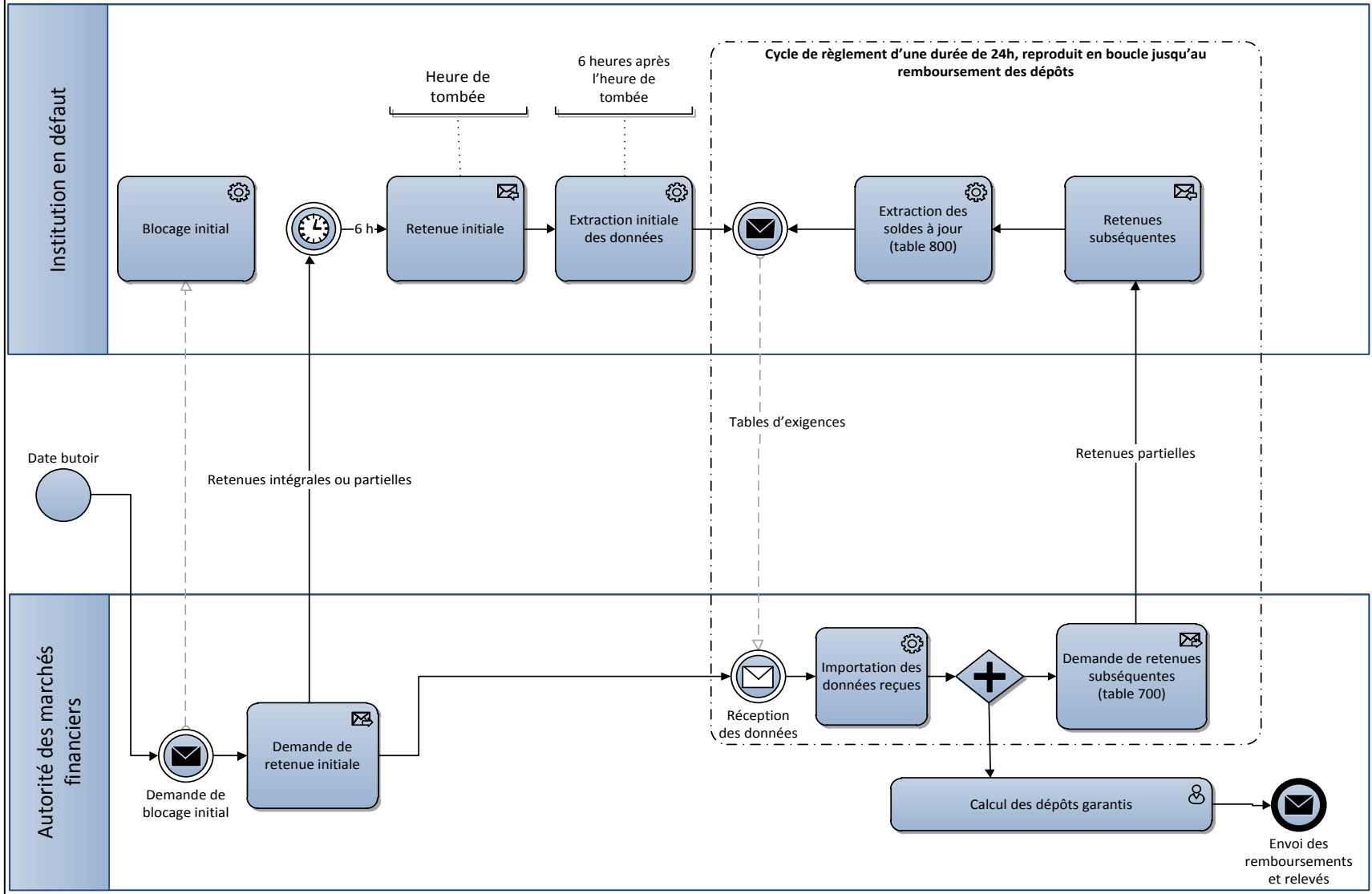
Jusqu'à la date butoir, l'institution en défaut est responsable de produire le relevé du déposant. L'Autorité est en mesure de produire un relevé détaillé quant au calcul du montant de dépôts garantis.

4. Tables d'exigences

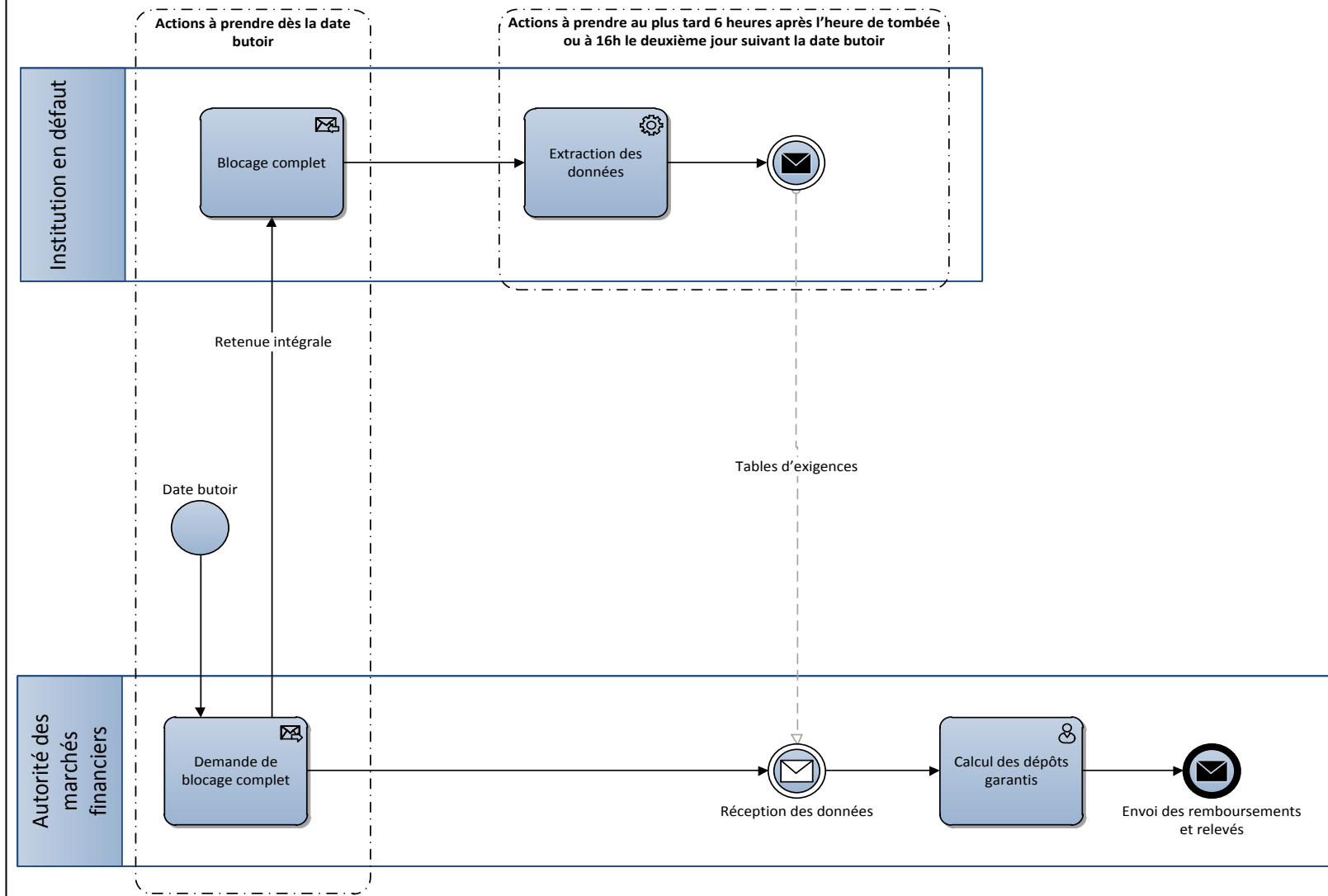
Les tables, présentées aux pages suivantes, énumèrent les informations que les institutions inscrites doivent être en mesure de fournir à l'Autorité.

En cas de mise à jour ou de modification des tables, l'Autorité informera les institutions inscrites, de manière à octroyer le délai nécessaire pour assurer une conformité.

Cycle de règlement en assurance-dépôts, méthode 1



Cycle de règlement en assurance-dépôts, méthode 2



Cette table présente toute l'information requise concernant le déposant unique.

Déposant (100)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Deposant	Identifiant unique d'un déposant. Clé primaire.	Chaîne de caractères
Lien_ID_Deposant	Regroupe les numéros de déposant multiples lorsqu'un individu en possède plusieurs. Dans le cas d'un numéro unique pour un déposant, ce champ possède la valeur de <i>Code_Unique_Deposant</i> .	Chaîne de caractères
Code_Sous_Systeme	Identifie un fichier qui a été produit par un sous-système. Doit faire référence à la table 999. Attribuer "1" au premier sous-système et incrémenter de 1 pour chaque enregistrement de la table 999.	Entier
ID_Deposant	Identifiant unique du déposant généré à l'intérieur du système ou du sous-système.	Chaîne de caractères
Titre	Titre ou salutation du déposant (M., Mme, Me, Dr, etc.). Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Nom	Si la valeur du champ "Indicateur_Representant" est négative, concaténer les champs Prenom,	Chaîne de caractères
Prenom	Prénom du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Deuxieme_Prenom	Deuxième prénom ou initiale du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Nom_Famille	Nom de famille du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Suffixe	Suffixe du nom du déposant, comme "Junior". Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Date_naissance	Date de naissance du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Date
Telephone_Principal	Numéro de téléphone principal du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Telephone_Secondaire	Numéro de téléphone secondaire du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Courriel	Adresse de courrier électronique du déposant. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Code_Type_Deposant	Identifie le type de déposant. Doit se référer à la table 201.	Entier
Indicateur_Representant	Si les champs Prenom, Deuxieme_Prenom ou Nom_Famille contiennent le nom d'un représentant, la valeur de ce champ doit être égale à "O". Sinon, inscrire "N".	Un seul caractère
Indicateur_Langue	Langue à privilégier pour communiquer avec le déposant. Inscrire "F" pour français, "E" pour anglais et "O" pour une autre langue.	Un seul caractère
Indicateur_Employe	Si le déposant est à l'emploi de l'institution inscrite, la valeur de ce champ doit être égale à "O". Dans le cas contraire, inscrire "N".	Un seul caractère

Cette table présente l'information détaillée concernant toutes les pièces d'identité que le déposant fournit à l'institution inscrite.

Pièceldentité (110)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Deposant	Identifiant unique d'un déposant.	Chaîne de caractères
Decompte_Piece_ID	Doit commencer à 1 pour la première pièce d'identité fournie par le déposant et être incrémenté de 1 à chaque nouvelle pièce documentée pour le déposant.	Entier
No_ID_Piece	Numéro d'identification du déposant figurant sur la pièce d'identité fournie.	Chaîne de caractères
Code_Type_Piece_Identite	Code d'identification de la nature de la pièce d'identité fournie. Doit se référer à la table 211.	Entier

Cette table présente l'information concernant la ou les adresses postales du déposant.

Adresse (120)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Deposant	Identifiant unique d'un déposant.	Chaîne de caractères
Compte_Adresse	Doit commencer à 1 pour chaque identifiant de déposant et être incrémenté de 1 à chaque nouvelle adresse documentée pour le déposant.	Entier
Code_Type_Adresse	Code d'identification de la nature de l'adresse. Doit se référer à la table 221.	Entier
Indicateur_Adresse_Principale	S'il s'agit de l'adresse principale du déposant, la valeur de ce champ doit être égal à "O". Dans le cas contraire, ce champ doit être égal à "N".	Un seul caractère
MaJ_Adresse	Date et heure de la dernière mise à jour de l'adresse.	Date-heure
Indicateur_Non-Remis	Si retour de courrier non livré, la valeur de ce champ doit être égal à "O". Dans le cas contraire, ce champ doit	Un seul caractère
Adresse_Ligne_1	Première ligne de coordonnées de l'adresse.	Chaîne de caractères
Adresse_Ligne_2	Seconde ligne de coordonnées de l'adresse. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Ville	Ville où se trouve l'adresse.	Chaîne de caractères
Province	Province où se trouve l'adresse.	Chaîne de caractères
Code_Postal	Code postal de l'adresse.	Chaîne de caractères
Pays	Pays où se trouve l'adresse.	Chaîne de caractères

Cette table présente l'information concernant les différents types de comptes disponibles, au sein de l'institution inscrite.

Compte (130)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite. Clé primaire.	Chaîne de caractères
No_Compte	Numéro de compte utilisé par le déposant.	Chaîne de caractères
Point_Service	Identifiant unique de la caisse ou du point de service où le compte a été créé.	Chaîne de caractères
Code_Produit	Code d'identification du produit. Doit se référer à la table 231.	Entier
Code_Type_Regime_Enregistre	Code d'identification du type de régime enregistré. Doit se référer à la table 232. Indiquer "", si non-	Entier
No_Regime_Enregistre	Numéro du régime enregistré dans lequel se trouve le dépôt. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Code_Type_Devises	Code d'identification de la devise. Doit se référer à la table 233.	Entier
Code_Categorie_Assurance_Autorite	Code d'identification de la catégorie d'assurance de l'Autorité. Doit se référer à la table 234.	Entier
Solde_Compte	Solde du compte du déposant à l'heure de tombée.	Décimal (30,2)
Solde_Accessible	Solde accessible au compte à l'heure de tombée après le traitement du blocage initial de l'Autorité.	Décimal (30,2)
Date_Echeance	S'il s'agit d'un dépôt à terme, ce champ doit présenter sa date d'échéance. Indiquer "", si non-applicable.	Date
Code_Etat_Compte	Code d'identification de l'état du compte. Doit se référer à la table 236.	Entier
Code_Type_Compte_Fiducie	Code d'identification du type de compte en fiducie. Doit se référer à la table 237.	Entier
Code_Etat_Blocage_Autorite	Code d'identification de l'état du blocage de l'Autorité. Doit se référer à la table 235.	Entier
Compte_Conjoint	S'il s'agit d'un compte conjoint, la valeur de ce champ doit être égale à "O". Dans le cas contraire, ce champ doit être égale à "N".	Un seul caractère
Code_Compte_Provisoire	Code d'identification du compte provisoire. Doit se référer à la table 238. Indiquer "", si non-applicable.	Entier
Code_Type_Compte	Code d'identification du type de compte de dépôt. Doit se référer à la table 239.	Entier
Garantie_Distincte_Fusion	Si le compte faisait l'objet d'une garantie distincte en vertu de l'article 38.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion de l'institution inscrite, la valeur de ce champ doit être égale à "O". Dans le cas contraire, ou si non-applicable, inscrire "N".	Un seul caractère

Cette table présente l'information concernant les différents types de déposants afin de les identifier et de les catégoriser.

TypeDéposant (201)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Deposant	Code d'identification unique permettant de lier le déposant à son groupe type. Fait le lien avec la table 100.	Entier
Code_Type_Deposant_Institution	Code utilisé par l'institution inscrite afin d'identifier le type de déposant.	Chaîne de caractères
Type_Deposant	Description du type de déposant.	Chaîne de caractères
Exemple :		
Code_Type_Deposant	Code_Type_Deposant_Institution	Type_Deposant
1	PP	Personne physique / particulier
2	CI	Compagnie
3	AS	Association
4	OS	Organisme sans but lucratif
5	EI	Entreprise individuelle
...

Cette table fait le lien avec la table Pièceldentité (110) et identifie la nature de la pièce d'identité utilisée par l'institution inscrite.

TypePièceldentité (211)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Piece_Identite	Code d'identification de la nature de la pièce d'identité fournie. Fait le lien avec la table 110.	Entier
Code_Type_Piece_Identite_Institution	Code utilisé par l'institution inscrite afin d'identifier le type de pièce d'identité fournie.	Chaîne de caractères
Piece_Identite	Description du type de pièce d'identité fournie.	Chaîne de caractères
Code_Type_Piece_Identite_Autorite	Code d'identification du type de pièce d'identité selon l'Autorité. Doit se référer à la table 212.	Entier

Cette table fait le lien avec la table TypePièceIdentité (211) afin d'établir une correspondance entre les pièces d'identité utilisées par l'institution inscrite et la classification de l'Autorité.

TypePièceIdentitéAutorité (212)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Piece_Identite_Autorite	Code d'identification du type de pièce d'identité selon l'Autorité. Fait le lien avec la table 211.	Entier
Type_Piece_Identite_Autorite	Description du type de pièce d'identité fournie.	Chaîne de caractères
Définition de la table :		
Code_Type_Piece_Identite_Autorite	Type_Piece_Identite_Autorite	
1	Permis de conduire	
2	Passeport canadien	
3	Carte d'assurance-maladie	
4	Numéro d'assurance-sociale	
5	Certificat de naissance émis par une province ou un territoire du Canada	
6	Certificat canadien d'enregistrement d'une naissance à l'étranger	
7	Carte d'identité de l'immigration canadienne	
8	Déclaration de naissance vivante émise par une province ou un territoire du Canada	
9	Certificat de citoyenneté canadienne	
10	Certificat du statut d'Indien	
11	Confirmation de résidence permanente	
12	Carte de crédit	
13	Numéro d'employé	
14	Permis en règle d'une association professionnelle	
15	Carte d'identité pour les prestataires de la sécurité de vieillesse	
16	Certificat d'immatriculation	
17	Passeport étranger	
18	Carte de résident permanent	
19	Attestation de statut de personne protégée	
20	Fiche d'établissement	
21	Dossier de personne inscrite comme Indien	
22	Carte d'étudiant	
23	Permis de séjour temporaire	
24	Carte syndicale	
25	Permis de travail	
26	Numéro de carte bancaire	

Cette table fait le lien avec la table Adresse (120) afin d'identifier le type d'adresse.

TypeAdresse (221)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Adresse	Code d'identification de la nature de l'adresse. Fait le lien avec la table 120.	Entier
Code_Type_Adresse_Institution	Code d'identification de la nature de l'adresse utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Adresse	Description du type d'adresse.	Chaîne de caractères
Exemple :		
Code_Type_Adresse	Code_Type_Adresse_Institution	Type_Adresse
1	RES	Adresse résidentielle
2	COR	Adresse de correspondance
3	PRO	Adresse professionnelle
...

Cette table présente l'inventaire des produits de dépôts offerts par l'institution inscrite, qu'ils soient garantis ou non.

Produit (231)

Nom du champ	Description	Format
Code_Produit	Code d'identification du produit. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Code_Produit_Institution	Code d'identification du produit utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Produit	Description du produit.	Chaîne de caractères
Code_Groupe_Produit_Autorite	Code d'identification du regroupement de produits effectué par l'Autorité. Doit se référer à la table 240.	Entier

Cette table fait le lien avec la table Compte (130) afin d'identifier le type de compte enregistré, dans la mesure où le compte était préalablement marqué comme enregistré.

TypeRégimeEnregistré (232)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Regime_Enregistre	Code d'identification du type de régime enregistré. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Code_Type_Regime_Enregistre_Institution	Code d'identification du type de régime enregistré utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Regime_Enregistre	Description du type de régime enregistré.	Chaîne de caractères

Cette table fait le lien avec la table Compte (130) afin d'identifier la devise du compte.

Devise (233)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Devisa	Code d'identification de la devise. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Code_Type_Devisa_Institution	Code d'identification de la devise utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Devisa	Description de la devise.	Chaîne de caractères

Cette table fait le lien avec la table Compte (130) afin de définir le type de garantie applicable à un compte donné.

Catégorie Assurance Autorité (234)

Nom du champ	Description	Format
Code_Categorie_Assurance_Autorite	Code d'identification de la catégorie d'assurance de l'Autorité. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Categorie_Assurance_Autorite	Description de la catégorie d'assurance de l'Autorité.	Chaîne de caractères
Définition de la table :		
Code_Categorie_Assurance_Autorite	Categorie_Assurance_Autorite	
99	Non assurable	
1	Couverture de base	
2	Régime enregistré d'épargne-retraite	
3	Fonds enregistré de revenu de retraite	
4	Compte d'épargne libre d'impôt	
5	Compte d'impôts fonciers	
6	Compte conjoint	
7	Compte en fiducie	
8	Dépôt en vertu d'un mandat	

Cette table fait le lien avec la table Compte (130) afin d'identifier un compte affecté par un blocage.

ÉtatBlocageAutorité (235)

Nom du champ	Description	Format
Code_Etat_Blocage_Autorite	Code d'identification de l'état du blocage de l'Autorité. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Etat_Blocage_Autorite	Description de l'état blocage de l'Autorité.	Chaîne de caractères
Définition de la table :		
Code_Etat_Blocage_Autorite	Etat_Blocage_Autorite	
1	Blocage intégral de l'Autorité	
2	Blocage partiel de l'Autorité	
99	Aucun blocage de l'Autorité	

Cette table fait le lien avec la table Compte (130) afin de préciser l'état du compte.

ÉtatCompte (236)

Nom du champ	Description	Format
Code_Etat_Compte	Code d'identification de l'état du compte. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Code_Etat_Compte_Institution	Code d'identification de l'état du compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Etat_Compte	Description de l'état du compte.	Chaîne de caractères

Cette table fait le lien avec la table **Compte (130)** afin d'identifier le type de compte en fiducie, le cas échéant.

CompteFiducie (237)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Compte_Fiducie	Code d'identification du type de compte en fiducie ou en vertu d'un mandat. Fait le lien avec la table 130. Indiquer "99", si non applicable.	Entier
Code_Type_Compte_Fiducie_Institution	Code d'identification du type de compte en fiducie ou en vertu d'un mandat utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Compte_Fiducie	Description du type de compte en fiducie ou en vertu d'un mandat.	Chaîne de caractères

*****À noter*****

Il faut attribuer le type 99 aux comptes qui ne sont pas des comptes de fiducie.

Exemple :

Code_Type_Compte_Fiducie	Code_Type_Compte_Fiducie_Institution	Type_Compte_Fiducie
99	F0	Compte non en fiducie
1	F1	Type de fiducie 1
2	F2	Type de fiducie 2
...

Cette table fait le lien avec la table **Compte (130)** afin d'identifier les comptes provisoires.

CompteProvisoire (238)

Nom du champ	Description	Format
Code_Compte_Provisoire	Code d'identification du compte provisoire. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Code_Compte_Provisoire_Institution	Si le compte provisoire est un compte interne à l'institution inscrite, la valeur de ce champ doit être égale à "I". Si le compte provisoire est exploité pour une autre institution inscrite ou mis à la disposition d'un sous-adhérent, la valeur de ce champ doit être égale à "E". Pour tous les autres cas, la valeur de ce champ doit être égale à "N".	Un seul caractère
Compte_Provisoire	Description du compte provisoire, principalement le nom de l'institution financière pour laquelle le compte est géré.	Chaîne de caractères

Cette table fait le lien avec la table Compte (130) afin d'établir une correspondance entre le type de compte utilisé par l'institution inscrite et la classification de l'Autorité.

TypeCompte (239)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Compte	Code d'identification du type de compte de dépôt. Fait le lien avec la table 130.	Entier
Code_Type_Compte_Institution	Code d'identification du type de compte de dépôt utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Compte	Description du type de compte.	Chaîne de caractères
Exemple :		
Code_Type_Compte	Code_Type_Compte_Institution	Type_Compte
1	CA1	Compte d'attente
2	CI1	Compte d'impôts fonciers
3	CP1	Compte provisoire
...

Cette table fait le lien avec la table Produits (231) afin d'établir une correspondance entre les produits de dépôts offerts par l'institution inscrite et la classification de l'Autorité.

GroupeProduitAutorité (240)

Nom du champ	Description	Format
Code_Groupe_Produit_Autorite	Code d'identification du regroupement de produits effectué par l'Autorité. Fait le lien avec la table 231.	Entier
Nom_Groupe_Produit_Autorite	Nom donné au regroupement de produits effectué par l'Autorité.	Chaîne de caractères
Groupe_Produit_Autorite	Description du regroupement de produits effectué par l'Autorité.	Chaîne de caractères
Exemple (l'Autorité déterminera les valeurs de cette table) :		
Code_Groupe_Produit_Autorite	Nom_Groupe_Produit_Autorite	Groupe_Produit_Autorite
1	Épargne	Produits liés aux comptes d'épargne
2	Chèques	Produits liés aux comptes de chèques
3	À terme	Produits liés aux comptes à terme
...

Cette table fait référence au traitement administratif : saisie au niveau des comptes provisoires et des opérations non imputées au grand livre général, à l'heure de tombée.

Opérations (400)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
No_Operation	No séquentiel d'opération généré par le système de l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
No_Element_Operation	No séquentiel attribué à chaque élément composant une opération. Permet d'identifier de façon unique l'élément, lorsque combiné avec le champ "No_Operation".	Chaîne de caractères
Date_Creation	Date de création de l'opération.	Date-heure
Date_Vigueur	Date de prise d'effet de l'opération.	Date-heure
Valeur_Operation	Valeur en dollars canadiens de l'opération.	Décimal (30,2)
Valeur_Autre_Devises	Valeur de l'opération en devise étrangère. Indiquer "", si non-applicable.	Décimal (30,2)
Code_Type_Operation	Code d'identification du type d'opération. Doit se référer à la table 401.	Entier
Code_Type_Devises	Code d'identification de la devise. Doit se référer à la table 233.	Entier
Indicateur_Debit_Credit	Précise si l'opération est de nature débitrice (la valeur du champ doit être égale à "DR") ou créditrice (la valeur du champ doit être égale à "CR").	Deux caractères

Cette table fait le lien avec la table Opérations (400) afin de préciser le type d'opération.

TypeOpération (401)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Operation	Code d'identification du type d'opération. Fait le lien avec la table 400.	Entier
Code_Type_Operation_Institution	Code d'identification du type d'opération utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Operation	Description du type d'opération.	Chaîne de caractères

Cette table permet d'associer toute personne (physique ou morale) identifiée à la table 100 avec un ou plusieurs comptes listés à la table 130.

LiensDéposantCompte (500)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Deposant	Identifiant unique d'un déposant.	Chaîne de caractère
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Code_Type_Lien	Code d'identification du type de lien unissant la personne et le compte. Doit se référer à la table 501.	Entier
Indicateur_Titulaire_Principal	Si la personne identifiée est le titulaire principal du compte (le déposant), la valeur de ce champ doit être égale à "O". Si le lien entre la personne et le compte est d'une autre nature, la valeur de ce champ doit être égale à "N".	Un seul caractère

Cette table fait le lien avec la table LiensDéposantCompte (500) afin de créer une correspondance entre la personne et le compte.

TypeLien (501)

Nom du champ	Description	Format
Code_Type_Lien	Code d'identification du type de lien unissant la personne et le compte. Fait le lien avec la table 500.	Entier
Code_Type_Lien_Institution	Code d'identification du type de lien unissant la personne et le compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Type_Lien	Description du type de lien unissant la personne et le compte.	Chaîne de caractères

Cette table présente les soldes du grand livre, à l'heure de tombée, dans le but de démontrer à l'Assureur-dépôts que le passif-dépôts à rembourser correspond aux soldes du grand livre de l'institution inscrite.

GrandLivre (600)

Nom du champ	Description	Format
No_Compte_GL	Numéro d'identification unique utilisé par l'institution inscrite pour identifier ses comptes du grand livre.	Chaîne de caractères
Description_Compte_GL	Description du compte du grand livre.	Chaîne de caractères
Indicateur_GL	S'il s'agit d'un compte du grand livre, la valeur de ce champ doit être égale à "GL". S'il s'agit d'un compte de journal auxiliaire, inscrire la valeur "SL".	Deux caractères
Compte_GL_Lie	Si "Indicateur_GL=SL", la valeur de ce champ doit être le numéro de compte du grand livre duquel relève le journal auxiliaire. Indiquer "", si non-applicable.	Chaîne de caractères
Debit	Montant débiteur dans la balance de vérification du compte.	Décimal (30,2)
Credit	Montant créditeur dans la balance de vérification du compte.	Décimal (30,2)
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
No_Compte	Numéro de compte utilisé par le déposant.	Chaîne de caractères
Solde_Compte	Solde du compte du déposant à l'heure de tombée.	Décimal (30,2)

Cette table présente les retenues demandées à l'institution par l'Autorité, au cours d'un cycle de règlement.

BlocageSubséquent (700)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Code_Sous_Système	Identifiant du sous-système visé. Doit se référer à la table 999.	Entier
Montant_Blocage_Subsequent	Champ précisant le montant du nouveau blocage devant être appliqué au compte. Toute valeur supérieure à zéro indique le montant à bloquer. Si la valeur est égale à "-1", cela signifie que le blocage doit être levé. Si la valeur est égale à "-2", cela signifie que le compte doit être bloqué en totalité.	Décimal (30,2)

*** **À noter***** Cette table s'applique seulement à la méthode 1 - Blocage initial et cycles de règlement.

Cette table affiche les soldes après retenues de l'institution lors d'un cycle de règlement (méthode 1).

SoldesAprèsBlocages (800)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Code_Sous_Système	Identifiant du sous-système visé. Doit se référer à la table 999.	Entier
Code_Etat_Blocage_Autorite	Code d'identification de l'état du blocage de l'Autorité. Doit se référer à la table 235.	Entier
Solde_Compte_Blocages	Solde du compte du déposant à l'heure de fin des opérations au jour de l'extraction.	Décimal (30,2)
Solde_Accessible_Blocages	Solde accessible du compte du déposant à l'heure de fin des opérations au jour de l'extraction.	Décimal (30,2)
Montant_Blocage_Autorite	Montant du blocage de l'Autorité appliquée au solde.	Décimal (30,2)
Code_Type_Devis	Code d'identification de la devise. Doit se référer à la table 233.	Entier

À noter Cette table s'applique seulement à la méthode 1 - Blocage initial et cycles de règlement.

Cette table présente les intérêts courus au compte, entre le dernier versement d'intérêt et la date butoir.

Intérêts Courus (900)

Nom du champ	Description	Format
Code_Unique_Compte	Identifiant unique d'un compte utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Code_Sous_Systeme	Identifiant du sous-système visé. Doit se référer à la table 999.	Entier
Date_Dernier_Versement	Date du dernier versement des intérêts au compte.	Date
Interets_Courus	Intérêts courus au compte entre le dernier versement et la date butoir.	Décimal (30,2)
Code_Type_Devis	Code d'identification de la devise. Doit se référer à la table 233.	Entier

Cette table présente les différents sous-systèmes desquels sont extraites les données.

SousSystème (999)

Nom du champ	Description	Format
Code_Sous_Systeme	Identifiant du sous-système visé.	Entier
Code_Sous_Systeme_Institution	Identifiant du sous-système visé utilisé par l'institution inscrite.	Chaîne de caractères
Sous_Systeme	Description du sous-système.	Chaîne de caractères

Nomenclature des fichiers à transmettre

Les noms des fichiers doivent correspondre à la convention suivante :

1. Numéro d'identification de l'institution telle que saisi dans l'écran de mise à jour de l'institution. (C, 1, 4).
2. Date et heure du début d'extraction des données. (AAAAMMJJ:HHMMSS, 5, 15).
3. Numéro du fichier selon les exigences. (N, 20, 4).
4. Type d'extraction (N, 24, 1).
5. Version du document d'exigences. (N, 25, 3).
6. Identification du sous-système. (N, 28, 3).

Formats particuliers de données

Les données doivent correspondre à la convention suivante :

1. Les données de type "Date" doivent être transmises en format AAAAMMJJ.
2. Les données de type "Date-heure" doivent être transmises en format AAAAMMJJ:HHMMSS.

Méthodes d'extraction acceptées

Les données standardisées destinées à l'Assureur-dépôts doivent être produites selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

1. Un fichier regroupant les tables 100, 110, 120, 201, 211, 221 et un fichier pour chaque sous-système énumérés dans la table 999 .
2. Un fichier distinct pour chacune des tables décrites dans le présent fichier.
3. Un fichier distinct pour chacune des tables décrites dans le présent fichier, pour chaque sous-système énumérés dans la table 999 .